

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W21-653630

125272

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4656 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BEN KIRANE FAWzia

Date de naissance :

08/11/1950

Adresse :

307, Bd Zentkowen - CASABLANCA

Tél. : 0661424887

Total des frais engagés : 515,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

TAHIRI JOUTEI HASSANI Mehdi
Psychiatre - Psychothérapeute
Sexologue - Adjuvologue
R4 Angle AV 2 Mars et Bd El Fida
Casa Pedia 2ème étage N° 00 - Casablanca
Tél: 05 22 82 03 - 05 22 90 87 87

Cachet du médecin :

27 JUIL. 2022

Nom et prénom du malade :

BENKIRANE FAWzia

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

psychiatrie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le :

27 JUIL. 2022

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2 JUL 2022 (NPA)			400100	INPE : 092016815 DR TAHIRI JOUTEI HASSAN Psychiatre - Psychothérapeute Secteur 1000 Bd El Fida Setif 12000 Tél. 05.22.27.73.42

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE BOURG BERRADA AZIZI Halima 341 Bd Zekkouhi Casablanca Tél. 05.22.27.73.42	2 JUL 2022	11570

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<input type="text"/>
			</	

Dr. Mehdi TAHIRI JOUTEI HASSANI

د. مهدي طاهري جوطي حسني

Psychiatre
Psychothérapeute
Sexologue
Addictologue



أخصائي في الأمراض النفسية والعقلية
معالج نفسي - العلاج المعرفي السلوكى
أخصائي في علم الجنس
أخصائي في علاج الإدمان

بورجون
PHARMACIE DE BOURGOGNE
BERRADA TAZI Halima
341. Bd. Zerktouni - Casablanca
Tél: 05.22.27.73.44

Casablanca, le 27/07/2022

BENKIRANE FAWEZA

LOT:KE10115
PER: AUT 2028
PPV:80 DH 00

1/ Satap Gmg. (Abd 30)

22828
LOT 221036 1
EXP 04 2028
PPV 35.7

2/ Alpraz 0.5mg (15)

22829

3/ MS. 70% laisser x 2 semaines
puis 11% laisser x 2 semaines
puis Arrêt

traitement en 85% 01 mois

Av dann 01 mois

Le 26/08/2022.

Dr. TAHIRI JOUTEI HASSANI Mehdi
Psychiatre Psychothérapeute
Sexologue Addictologue
184 Angle Av 2 Mars et Bd. El Fida
Res. La Perla 2ème étage N°10 - Casablanca
Tél: 05.22.82.82.03 - 06.87.90.87.87

184 Angle avenue 2 Mars et boulevard El fida, Résidence La Perla, 2^{ème} étage, N°10, Casablanca

Tél: 05.22.82.82.03 / 06.87.90.87.87 dr.mehdi.tahiri@gmail.com